

DÉCHÈTERIE COMMUNAUTAIRE

RD 306 - Ave Maria - Arnas - 04 74 62 14 38

Conditions d'accès :

Le badge, qui vous est remis, permet l'accès à la déchèterie. Il doit être présenté aux gardiens à chaque passage.

En cas de renouvellement (perte, vol, détérioration anormale, perforation, casse, déformation due à la chaleur) de votre badge, il vous sera facturé 20 €.

HORAIRES

- Du lundi au samedi 8h-12h / 14h-18h
dimanche 9h-12h, fermeture les jours fériés
- **Accès autorisé jusqu'à 10 minutes avant la fermeture**

Véhicules autorisés

Catégorie 1 : accès gratuit et illimité

- véhicules légers (voitures particulières au sens de l'article R311-1 du code de la route)
- véhicules à moteur à 2 ou 3 roues (véhicules de catégorie L au sens de l'article R311-1 du code de la route)
- cycles avec ou sans remorque
- véhicules utilitaires de PTAC* ≤ 2 t
- remorques de PTAC* ≤ 750 kg
- remorques dont le PTAC* ne peut être justifié

Catégorie 2 : accès gratuit et limité à 4 passages/an. Au delà, accès payant (25€/passage) et limité à 4 passages supplémentaires par an.

- véhicules utilitaires légers (PTAC* compris entre 2 t et 3.5 t), tôleés, à benne, ou à plateau dont la hauteur du plateau au sol est inférieure à 80 cm

Véhicules non autorisés

- véhicules dont PTAC* > 3.5 t
- remorques dont PTAC* > 750 kg
- véhicules de hauteur > 2.7 m
- véhicules de longueur > 6 m

Professionnels et associations

- accès payant (7€) autorisé uniquement pour les cartons
- dépôts de bouteilles et pots en verre gratuit

*PTAC : Poids Total Autorisé en Charge.

Les éléments demandés sont disponibles sur la carte grise du véhicule.

Déchets autorisés à la déchèterie



AMPOULES ET NÉONS / PILES / BATTERIES

ampoules basse consommation
uniquement, piles, batteries,
accumulateurs électriques



BOIS

palettes, planches,
huisseries...



CARTONS

vidés et à déposer pliés



DÉBLAIS ET GRAVATS

moellons, ciment, pierres...
interdit : terre végétale



DÉCHETS TOXIQUES

peinture, solvants, radiographies
médicales, produits de
jardinage, produits de
bricolage...



DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE

TV, ordinateurs, aspirateurs,
cafetières, réfrigérateurs...



DÉCHETS VERTS

tonte, tailles, branches...
*interdits : souches et troncs
avec un diamètre >15cm*



ENCOMBRANTS

jouets, film plastique,
polystyrène, laine de verre,
textiles souillés...



HUILES

huile de vidange, huile de friture



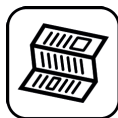
MÉTAUX

bicyclettes, grillages, fûts...



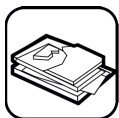
MOBILIER

table, canapé, étagère,
commode, matelas, mobilier
de jardin...



PAPIERS

journaux, magazines,
prospectus, catalogues,
livres...



PLÂTRE



TEXTILES

en sac fermé



VERRES

bouteilles, pots, bocaux...
sans bouchon / couvercle

INTERDITS : amiante, bouteilles de gaz, cadavres d'animaux, déchets d'activités de soins à risques infectieux, déchets industriels, radioactifs, hospitaliers et médicaux, carcasses de voitures et pièces automobiles, extincteurs, ordures ménagères et assimilées, pneus.